



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2018

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2018

**Nom du produit: MARFOR**

P501

(suite de la page 1)  
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.**Indications particulières concernant les****dangers pour l'homme et l'environnement:** Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.**Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

### 3 Composition/informations sur les composants

**Caractérisation chimique: Mélanges**

Composants dangereux:

CAS: 68515-73-1 NLP: 500-220-1	Alkyl(C8-C10)poly glucoside	< 3%
	Eye Dam. 1, H318	
CAS: 7320-34-5 EINECS: 230-785-7	pyrophosphate de tétrapotassium	<15%
	Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Numéro index: 019-002-00-8 RTECS: TT 2102000	potasse caustique	<10%
	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302	
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Numéro index: 603-014-00-0 RTECS: KJ 8575000	BUTYLGLYCOL	<5%
	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	

Composants non dangereux:

Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils.  
Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

SVHC

néant

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques

&lt; 5%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

**Description des premiers secours**

Remarques générales:

Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.  
LA RAPIDITÉ EST ESSENTIELLE.

Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.  
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.  
Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.

Après contact avec les yeux:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

Après ingestion:

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.  
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.  
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical  
Demander immédiatement conseil à un médecin.

Indications destinées au médecin:

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Risques

Risque de perforation gastrique.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Lors de contacts prolongés: risque de brûlures

Pas de traitement spécifique requis.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone (CO)

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2018

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2018

**Nom du produit:** MARFOR

(suite de la page 2)

**Conseils aux pompiers**

· Equipement spécial de sécurité:

Dioxyde de carbone

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.  
Porter un vêtement de protection totale.  
Porter des gants et des lunettes de sécurité  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

**Autres indications**

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux  
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

**Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).  
Utiliser un neutralisant.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.  
Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**Référence à d'autres sections**

### 7 Manipulation et stockage

**Manipulation:**

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)  
Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.  
Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions:

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.  
N'utiliser que des matériaux résistants aux acides forts, prévoir une cuve de rétention  
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Indications concernant le stockage commun:

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

**1310-58-3 potasse caustique**

VME (France)	Valeur momentanée: 2 mg/m <sup>3</sup>
REL (U.S.A.)	Valeur plafond: 2 mg/m <sup>3</sup>
TLV (U.S.A.)	Valeur plafond: 2 mg/m <sup>3</sup>

**111-76-2 BUTYLGLYCOL**

VME (France)	Valeur momentanée: 246 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Valeur à long terme: 49 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm Risque de pénétration percutanée
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 240 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Skin
REL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 24 mg/m <sup>3</sup> , 5 ppm Skin
TLV (U.S.A.)	Valeur à long terme: 97 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm BEI
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 49 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm 4(I);H, Y, AGS

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2018

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2018

**Nom du produit: MARFOR**

(suite de la page 3)

· DNEL	
<b>68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside</b>	
DNEL	(CONSUMMATEURS) (systémique) Cutané - Long terme: 357000 mg/kg bw/jour Inhalation - Long terme: 124 mg/m <sup>3</sup> Orale - Long terme: 35.7 mg/kg bw/jour (TRAVAILLEURS) (systémique) Cutané - Long terme: 595000 mg/kg bw/jour Inhalation - Long terme: 420 mg/m <sup>3</sup>
· PNEC	
<b>68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside</b>	
PNEC	(-) Eau douce: 0.1 mg/l Marin: 0.01 mg/l Sédiment eau douce: 0.487 mg/kg Sédiment eau de mer: 0.048 mg/kg
· Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
<b>111-76-2 BUTYLGLYCOL</b>	
BEI (U.S.A.)	200 mg/g creatinine Medium: urine Time: end of shift Parameter: Butoxyacetic acid with hydrolysis
BGW (Allemagne)	100 mg/l Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: bei Langzeitexposition: Nach mehreren vorangegangenen Schichten Parameter: Butoxyessigsäure
	200 mg/l Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: bei Langzeitexposition: Nach mehreren vorangegangenen Schichten Parameter: Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse)

- Remarques supplémentaires: *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*
- **Contrôles de l'exposition** *Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.  
Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.*
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène: *Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.*
- Protection respiratoire: *Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.  
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.*
- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: *Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.  
Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2*
- Protection des mains:
- 

Gants de protection

Norme EN 374  
*Se référer aux informations sur les résistances chimiques de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*
- Matériau des gants *Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.*
- Temps de pénétration du matériau des gants *Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*
- Protection des yeux:
- 

Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps: *Vêtements de travailprotecteurs*

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2018

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2018

**Nom du produit: MARFOR**

(suite de la page 4)

### 9 Propriétés physiques et chimiques

#### · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Ambré

· Odeur: Caractéristique

· Seuil olfactif: Information non disponible

· valeur du pH à 20 °C: 14 (à l'état pur)

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 100 °C

· Point d'éclair: Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité à 20 °C: 1,2 g/cm<sup>3</sup>

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Soluble

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Voir chapitre 12

· Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10 Stabilité et réactivité

#### · Réactivité

· Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.· Matières incompatibles: Acides forts· Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

#### · Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### **7320-34-5 pyrophosphate de tétrapotassium**

Oral LD50 &gt;2000 mg/kg (mus)

#### **1310-58-3 potasse caustique**

Oral LD50 365 mg/kg (rat)

#### **111-76-2 BUTYLGLYCOL**

Oral LD50 2400 mg/kg (rat)

Dermique LD50 &gt;400-2000 mg/kg (LAPIN)

Inhalatoire LC50 >2-20, 4h mg/m<sup>3</sup> (RAT)

#### **68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside**

Oral LD50 &gt;2000 mg/kg (RAT) (OCDE 423)

Dermique LD50 &gt;2000 mg/kg (RAT) (OCDE 401)

· Par voie orale:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par voie cutanée:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par inhalation:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· **Effet primaire d'irritation:**

· Corrosion cutanée / irritation cutanée:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Lésions oculaires graves / irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

· **Sensibilisation:**

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Pas d'effet sensibilisant connu.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT):**

· après une exposition répétée:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· après une exposition unique:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· **Toxicité par aspiration:**

Pas d'effet.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**

· Cancérogénicité:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Mutagénicité sur les cellules germinales:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2018

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2018

**Nom du produit: MARFOR**

· Toxique pour la reproduction:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

(suite de la page 5)

### 12 Informations écologiques

#### · **Toxicité**

· Toxicité aquatique:

##### **111-76-2 BUTYLGLYCOL**

CE50 (écologique) >100mg/l mg/l (ALGUES)  
>100mg/l, 24h mg/l (DAPHNIES)  
*Daphnia magna*

LC50 (écologique) >100mg/l, 96h mg/l (POISSONS)  
*Lepomis macrochirus*

##### **68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside**

CE50 (écologique) >100 mg/l (DAPHNIES) (OCDE 202)  
LC50 (écologique) 100-126 mg/l (POISSONS) (OCDE 203)

#### · **Persistance et dégradabilité**

##### **111-76-2 BUTYLGLYCOL**

Biodegradabilité >70% % (-) (OECD 301 E)

##### **68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside**

Biodegradabilité 100 % (-) (OCDE 301E)  
Facilement biodégradable

· Autres indications:

Les agents de surface présents dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### · **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· Potentiel de bioaccumulation

##### **68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside**

Log Pow <1,77 (-)

· Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · **Autres indications écologiques:**

· Valeur DCO:

Information non disponible

· Valeur DBO5:

Information non disponible

· Indications générales:

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur. Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques.

#### · **Résultats des évaluations PBT et VPvB**

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

#### · **Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

#### · **Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.



Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

#### · **Emballages non nettoyés:**

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux. Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé. Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager. Ne pas incinérer un emballage fermé.

· Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### 14 Informations relatives au transport

#### · **No ONU**

· ADR, IMDG, IATA

UN1719

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2018

Numéro de version 1

Révision :07.01.2018

**Nom du produit: MARFOR**

(suite de la page 6)

· <b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM) CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S., mixture
· ADR · IMDG, IATA	
· <b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· ADR	
	
· Classe · Étiquette	8 (C5) Matières corrosives. 8
· IMDG, IATA	
	
· Class · Label	8 Corrosive substances. 8
· <b>Groupe d'emballage</b>	
· ADR, IMDG, IATA	II
· <b>Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
· <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler:	80
· No EMS:	F-A,S-B
· <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM), 8, II

## 15 Informations réglementaires

### **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 voir chapitre 2
- Indications sur les restrictions de travail: Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Néant
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.  
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

- Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2018

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2018

**Nom du produit: MARFOR**

(suite de la page 7)

*R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.**R22 Nocif en cas d'ingestion.**R35 Provoque de graves brûlures.**R36 Irritant pour les yeux.**R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.**R41 Risque de lésions oculaires graves.*

· Domaines d'application selon la directive 98/8/CE.

· Acronymes et abréviations:

*Non concerné*

*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route*

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*

*DOT: US Department of Transportation*

*IATA: International Air Transport Association*

*GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals*

*EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*

*ELINCS: European List of Notified Chemical Substances*

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*

*DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)*

*PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)*

*LC50: Lethal concentration, 50 percent*

*LD50: Lethal dose, 50 percent*

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2018

Numéro de version 1

Révision: 07.01.2018

Nom du produit: MARFOR

(suite de la page 8)

**Annexe: Scénario d'exposition**

Désignation brève du scénario d'exposition Non disponible

FR